Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 05 décembre 2024

Présents:

Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques – MONS, Présidente FF.
Monsieur Jérémy BRICQ, ADMINISTRATION COMMUNALE de Saint-Ghislain, Echevin
Madame Isabelle DELBAEN, PROVINCE DE HAINAUT- SERVICES DU GOUVERNEUR-BUREAU DE SECURITE - MONS
Monsieur Nicolas BIAMONT, OILCO Directeur Général – HAUTRAGE
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, DE KEGEL ENERGIE - Directeur Général – HASSELT
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES Inspecteur - BRUXELLES
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager – TERTRE
Monsieur François TERLINCK, YARA Tertre S.A., Conseiller en prévention - TERTRE
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE de Saint-Ghislain -Eco Conseillère, Secrétaire FF

Excusés:

Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-Mons - S.P.W. Directeur - Fonctionnaire Technique
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut.
Madame Nathalie VANCASTER, VIBRANTZ Technologies -PRINCE QHSE manager - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. Référent Technique – NAMUR
Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT
Monsieur Julien HULOT, Bureau d'étude DE KEGEL ENERGIE – Directeur - BOUGE
Monsieur Michel WARZEE, YARA Tertre S.A. Plant Manager – TERTRE
Monsieur Jean Luc VANDERSCHUEREN, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Conseiller en prévention - TERTRE
Monsieur Philippe SCHIRRA, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Site Leader-Directeur – TERTRE
Monsieur Damien DEGAND, Riverain Effectif - HAUTRAGE
Madame Marina MICHELON, Riveraine – TERTRE
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT
Monsieur Christophe LEFEBVRE, LES TROUS VERTS Effectif – HAUTRAGE
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine – VILLEROT

Invités : /

Premier point :
Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente

La présidente ouvre la séance et signale les personnes excusées.

Madame Finet informe la commission que Monsieur Grégory Nette a quitté l'entreprise Vibrantz, cette dernière est actuellement en recrutement d'un nouveau Site Manager.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 12/09/2024 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Le calendrier 2025 des réunions de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning est fixé d'un commun accord comme suit :

-**le jeudi 27 mars 2025** à 18 heure maison de la citoyenneté **salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**
- le jeudi 22 mai 2025 à 18 heure maison de la citoyenneté **salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**
-le jeudi 11 septembre 2025 à 18 heure maison de la citoyenneté **salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**
-le jeudi 04 décembre 2025 à 18 heure maison de la citoyenneté **salle du grenier 1er étage, dans le Parc communal de Baudour.**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, établissement du calendrier des réunions pour l'année 2025;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances.
3. Yara a fait une présentation des conclusions uniquement de l'étude de bruit présentée lors du Comité d'accompagnement du 02.10.2024.
4. Renouvellement de la commission Sécurité - Environnement.
5. Fonctionnement, prochain ordre du jour
6. Divers

Deuxième et troisième points:
Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1) – Les différentes contributions reçues sont compilées ci-dessous :

OILCO (N.BIAMONT)

A ce jour, nous n'avons aucun accident de travail à déplorer ce qui nous permet de maintenir nos taux de fréquence et gravité à un niveau de 0 et ce depuis 2021.

L'entreprise a investi récemment dans un nouveau système de contrôle de mise à la terre des véhicules lors des opérations des chargement/déchargement ainsi que dans de nouveaux moyens d'extinction des incendies.

Une campagne de sensibilisations aux drogues et alcools a été menée en combinaison avec ½ journée de formation pour chaque membre du personnel qu'il soit roulant ou sédentaire.

Les prévisions annoncées lors de la dernière réunion se sont concrétisées avec une année qui se terminera en avance sur notre budget tant au niveau de nos volumes que de nos résultats.

Q/R
Monsieur Pottiez demande s'il s'agit uniquement de stockage sur le site ?
Oilco : oui, collecte, stockage avec assemblage selon les qualités et évacuation.

DE KEGEL ENERGIE. (S. VERSCHUERE et J. HULOT)

**Environnement :*

- *Inventaire amiante réalisé : pas d'amiante dans les bâtiments*
- *Permis d'urbanisme en finalisation pour la démolition de l'installation de cracking*
- *Projet d'assainissement en discussion avec les autorités, notamment pour la démolition du bâtiment central*

**Exploitation :*

- *Pas d'activité*
- *Pas d'accident*

Q/R :
Monsieur Ergot demande des précisions de calendrier concernant la démolition du craking ?
De Kegel : la démolition est prévue pour le 3 ème ou 4 ème trimestre 2025
Monsieur Ergot demande à en être informé le moment venu.

Madame Finet demande le type de permis qui sera déposé, permis d'urbanisme ou permis unique selon les travaux prévus (sol / sous-sol ?).
De Kegel : en principe, juste un assainissement du sol mais la procédure de permis sera vérifiée en interne.

YARA (P.STEVENART / F.TERLINCK)

Sécurité :

Nous n'avons pas eu d'accident de travail avec arrêt depuis la dernière commission. La sécurité est et reste notre première priorité et nous continuons nos efforts d'amélioration continue et de renforcement de nos processus.

Environnement :

Plainte(s) :
Le 19/09/24, une plainte pour nuisance sonore durant la nuit, Rue Drève Royale 3, Hautrage. Il n'y a aucun évènement particulier ni du côté de Yara ni de chez Dow. Communiqué à la DPC également.

Permis d'environnement (mise à jour)
Bruit :

- *Placement d'un silencieux dans la cheminée de la file de granulation N°2 (38% du bruit émis au secteur est) pour 2024 en cours de réalisation. La fin des travaux est estimée pour le 15 décembre.*

Station d'épuration :

- *Tests avant mise en service en octobre 2024*
- *Envoi de 100% des eaux des entreprises du zoning vers la station d'épuration en cours.*

Pollution de sol :

- *Préparation des projets d'assainissement des panaches de pollution eau/sol de la phase I en cours*

Air

- *Projet DéNOx de l'unité Dupont (acide nitrique) suspendu.*

Projets Seveso

- *Construction des nouveaux réservoirs de stockage ANC : tests avant mise en service en cours. Mise en service prévue en janvier 2025.*

Production :

Le mardi 15 octobre 2024, lors d'un Conseil d'Entreprise Extraordinaire, la direction de Yara Tertre a informé les représentants des travailleurs de son intention de transformer le site. La transformation proposée impliquerait la fermeture de l'unité d'ammoniac et une concentration de la production sur les produits les plus compétitifs du site, à savoir les engrais à base de nitrate haut de gamme et les produits chimiques azotés industriels.
Yara Tertre est confrontée à des conditions de marché difficiles, à des prix de l'énergie élevés et volatils et à des coûts de maintenance importants, ce qui a entraîné des difficultés financières récurrentes ces dernières années.
Si l'intention est confirmée, la transformation se traduirait par une réduction des volumes de production et environ 115 travailleurs seraient potentiellement licenciés, tout en préservant l'usine de Tertre à long terme et en préservant ainsi plus de 200 autres emplois.

Au niveau des unités de production :
L'unité d'ammoniac a été stoppée le 12 octobre à la suite de problèmes techniques sur le compresseur de synthèse (vibrations). Elle a été remise en service le 15 novembre et

elle fonctionne correctement.

L'unité d'acide nitrique Dupont a été stoppée le 9 octobre pour une durée indéterminée étant donné la situation difficile sur les marchés. L'unité sera placée sous cocon car l'arrêt de l'unité est indéterminé.

La file 2 de granulation (production d'engrais) a été stoppée ce mardi 3/12 pour pouvoir effectuer les travaux de placement du nouveau silencieux et des petits travaux de maintenance.

Avec l'accord de YARA, la présentation des conclusions relatives à l'étude de bruit sera mise à disposition à l'attention exclusive des membres de la commission en annexe du PV.

Q/R
Monsieur Ergot souhaite des précisions quant à l'emplacement du silencieux ?
Yara : le renforcement et l'ancrage se situe +/- à la moitié de la cheminée, le silencieux se situe au sommet de la cheminée.
Monsieur Ergot demande également à l'entreprise de vérifier si l'addendum au rapport de sécurité (pour les nouveaux réservoirs de stockage ANC) a bien été encodé dans « SECURIWAL ».

Monsieur Pottiez demande le plan de localisation des différents silencieux installés.
Yara reprend le PP de présentation et reprend la grille de présentation des différents silencieux. Le placement des derniers silencieux se poursuivra en 2025 (2 silencieux) et en 2026 (1 silencieux) pour un coût total de +/- 985.000 € pour l'ensemble des silencieux.

Monsieur Pottiez demande si le placement des silencieux est dû à l'imposition du dernier permis ?
Yara : non, des silencieux ont déjà été installés il y a plus de 20 ans.

Nuisances signalées : Yara a reçu le signalement d'une nuisance sonore durant la nuit du 19.09.2024. Aucune nuisance signalée auprès de l'administration communale depuis la dernière commission du 12 septembre 2024.

Monsieur Pottiez demande si l'enveloppe budgétaire du projet DéNOX (abandonné) pourrait être récupérée pour la partie environnementale ?
Yara : non, ce n'est pas le même type d'investissement et donc pas la même enveloppe budgétaire.

Monsieur Pottiez souhaite connaître l'impact de la situation actuelle par rapport aux échanges de Yara avec Dow Polyol et Vibrantz Minerals ? Ainsi que l'impact sur le trafic routier ?
Yara : L'importation d'ammoniaque se fera par wagons. Si l'intention est confirmée le déchargement pourrait se faire toute l'année ce qui demanderait un réaménagement des quais.

Monsieur Pottiez souhaite connaître l'impact sur la STEP vu la diminution d'activité.
Yara : la STEP sera seulement surdimensionnée ce qui libèrera de l'espace. L'objectif

étant toujours que la STEP soit opérationnelle début 2025. Si l'apport organique n'est pas suffisant, l'ajout de compléments est prévu par le permis.

Yara : au niveau de la production, vu le contexte difficile des marchés financiers actuellement, l'entreprise est toujours dans la phase 1 de la loi Renault et tient à préciser que le personnel travaille toujours de façon professionnelle. L'industrie des engrais fait face aux marchés internationaux avec un flux extérieur à l'Europe. La production d'ammoniaque diminue dans toute l'Europe.
Le groupe Yara possède +/- 25 sites dans le monde.
L'entreprise a également pris contact avec le SPW- DPA de Mons pour toute la partie administrative des changements envisagés.

Quatrième point :
Renouvellement de la commission Sécurité - Environnement.

Il est prévu que la Commission Sécurité-Environnement soit renouvelée tous les 6 ans pour les représentants de la population.

Remarque : les nouveaux représentants de la population participeront à leur première réunion le 22 mai 2025

Un appel à candidats sera fait via les différents réseaux de communication de la Ville (magazine communal, site internet, …) vers février/mars 2025

Pour rappel :

- *6 représentants de la population, dont au moins un de chaque commune suivante : Tertre, Villerot, Hautrage et Baudour et leurs suppléants.*
- *Le mandat de tous les membres de la commission est exercé à titre gratuit*
- *Conditions minimales requises : être âgé de 18 ans au moins et être domicilié dans l'Entité. Le candidat ne peut être membre du Conseil communal ou de l'une des trois associations de riverains reconnues*
- *Si plus de 12 candidatures, la Ville mettra une salle à disposition pour organiser une concertation de ces candidats de manière à proposer une désignation aussi représentative que possible de toutes les tendances de la population effectivement concernée par l'exploitation. Au besoin, il sera procédé à un tirage au sort.*

Un courrier officiel sera envoyé aux 3 associations reconnues (« *SOS Hautrage et Environs », « Les Trous verts » et « l'Asbl De Nous »* afin de désigner leurs 2 représentants respectifs (+ suppléants).

Cinquième point:
Fonctionnement, Prochain ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion du 27.03.2025 sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, rappel du calendrier des réunions pour l'année 2025;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances.
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour.

4. Information relative au renouvellement de la commission.
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Mme Leleux, amt@saint-ghislain.be, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Sixième point:
Divers

Il n'y a pas de divers

La présidente remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.